

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI : AVEZ-VOUS PENSE AU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) est destiné aux jeunes confrontés à une difficulté d'accès à l'emploi durable. Sont concernés les jeunes sans emploi (de 16 à 25 ans révolus ou en situation de handicap de moins de 30 ans), qui ne sont pas en formation et qui ne font pas d'études supérieures. Ce contrat s'inscrit dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

➤ Comment fonctionne ce contrat ?

Le CEJ est mis en œuvre par les missions locales et par Pôle emploi (ou un organisme tiers chargé d'une mission d'insertion locale et professionnelle). Le bénéficiaire suit un parcours personnalisé afin de l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi. Il perçoit, sous conditions, une allocation mensuelle maximale de 500 €. Ce parcours consiste en :

- ✓ Un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi durable
- ✓ Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités (formation qualifiante ou pré-qualifiante, mission d'utilité sociale, stage, immersion en entreprise, appui à des phases de recherche active d'emploi, préparation à l'apprentissage, etc).

➤ Quel rôle peut jouer mon entreprise ?

● Accueillir un jeune en immersion professionnelle

Cet accueil permet au jeune de découvrir des métiers et de déterminer l'orientation qu'il souhaite donner à son parcours professionnel. Cette immersion est limitée à 1 mois et ne présente aucun coût direct pour l'entreprise.

● Offrir un mentorat

Il est également possible d'encourager les collaborateurs qui le souhaitent à un suivre un jeune quelques heures par mois. L'objectif est de le conseiller, de l'orienter. Un [site internet](#) spécifique a été créé.

● Former puis recruter

LE CEJ est aussi une occasion de former sans coût (grâce aux formations avant embauche telles que la préparation opérationnelle à l'emploi ou encore l'action de formation préalable au recrutement), et d'engager le bénéficiaire du CEJ à la sortie du dispositif.

Avec un marché du travail en tension, l'accompagnement d'un CEJ peut-être la solution aussi bien pour l'entreprise que pour le jeune. N'hésitez plus à faire découvrir votre entreprise, vos métiers et peut-être rencontrer votre nouveau salarié !